

## Les déductions 2020 en un coup d'œil

Vous pouvez déclarer les déductions suivantes. Si vous remplissez les conditions, elles seront prises en compte pour le calcul de votre impôt. Le montant qui vous aura été accordé en déduction figurera sur votre décision de taxation.

Chiffre <sup>1</sup>	Déductions	Canton		Confédération
		Revenu en francs	Fortune en francs	Revenu en francs
	Déduction générale <sup>2</sup>	5'200.–	–	–
	Déduction pour personnes mariées <sup>2</sup>	5'200.–	18'000.–	2'600.–
1.1	3 <sup>e</sup> pilier a avec caisse de pension (2 <sup>e</sup> pilier)	6'826.– max.	–	6'826.– max.
	sans caisse de pension (2 <sup>e</sup> pilier)	34'128.– max.	–	34'128.– max.
1.2	Déduction pour personne seule tenant ménage indépendant	2'400.–	–	–
	Majoration par enfant	1'200.–	–	–
2.1	Déduction pour époux exerçant tous deux une activité lucrative <sup>2</sup>	2 % du revenu total, 9'300.– max.	–	50 % du revenu le plus bas, 8'100.– min. 13'400.– max.
2.1	Déduction pour enfant par enfant	8'000.–	18'000.–	6'500.–
2.1	Déduction des frais de garde des enfants par des tiers par enfant	8'000.– max.	–	10'100.– max.
2.1	Déduction pour instruction au dehors par enfant	6'200.– max.	–	–
4.2	Déduction pour assurance: <b>Personnes mariées</b> avec caisse de pension ou 3 <sup>e</sup> pilier a	4'800.–	–	3'500.– max.
	sans caisse de pension ni 3 <sup>e</sup> pilier a	7'000.– max.	–	5'250.– max.
	par enfant	700.–	–	700.–
	par personne à charge dans le besoin	–	–	700.–
	<b>Personnes seules</b> avec caisse de pension ou 3 <sup>e</sup> pilier a	2'400.–	–	1'700.– max.
	sans caisse de pension ni 3 <sup>e</sup> pilier a	3'500.– max.	–	2'550.– max.
	par enfant	700.–	–	700.–
	par personne à charge dans le besoin	–	–	700.–
4.4	Cotisations d'adhésion et libéralités à des partis politiques	5'200.– max.	–	10'100.– max.
5.2	Déduction pour aide	4'600.–	–	6'500.–
5.3	Dons	100.– min. max. 20 % du revenu net	–	100.– min. max. 20 % du revenu net
5.4	Frais de maladie et d'accident à charge	Part excédant 5 % du revenu net	–	Part excédant 5 % du revenu net
6.1	Frais de déplacement	6'700.– max.	–	3'000.– max.
	Bicyclette, vélo électrique, cyclomoteur, motocycle à plaque jaune	700.–	–	700.–
	Voiture	0,70 par km	–	0,70 par km
	Motocycle à plaque blanche	0,40 par km	–	0,40 par km
6.2	Repas pris à l'extérieur: par jour	15.–	–	15.–
	par an	3'200.–	–	3'200.–
	par jour (avec réduction)	7,50	–	7,50
	par an (avec réduction)	1'600.–	–	1'600.–
6.3	Frais de repas en cas de séjour hebdomadaire hors du domicile: par jour	30.–	–	30.–
	par an	6'400.–	–	6'400.–
	par jour (avec réduction)	22,50	–	22,50
	par an (avec réduction)	4'800.–	–	4'800.–
6.4	Autres frais professionnels	3 % du salaire net, 2'000.– min. 4'000.– max.	–	3 % du salaire net, 2'000.– min. 4'000.– max.
6.5	Frais professionnels activité accessoire	20 % du salaire net, 800.– min. 2'400.– max.	–	20 % du salaire net, 800.– min. 2'400.– max.
6.6	Frais de formation et de perfectionnement professionnels	12'000.– max.	–	12'000.– max.
	<b>Déduction pour revenu modique à moyen<sup>2</sup></b> Personnes seules dont le revenu à prendre en compte n'excède pas 15'000 francs	Déduction 1'000.–	–	–
	Personnes mariées dont le revenu à prendre en compte n'excède pas 20'000 francs	2'000.–	–	–
	<b>Informations complémentaires:</b> – Cette déduction est majorée de 500 francs par enfant. – Lorsque le revenu à prendre en compte est supérieur à 15'000 francs (personne seule) ou à 20'000 francs (personne mariée), cette déduction est réduite de 150 francs pour les personnes seules et de 300 francs pour les personnes mariées par tranche de revenu supplémentaire de 2'000 francs.			

<sup>1</sup> Chiffres sous lesquels figureront les déductions dans votre décision de taxation.

<sup>2</sup> Déduction accordée automatiquement aux personnes qui sont dans la situation correspondante.

## Guide

Veillez remplir cette **déclaration pour assujettissement inférieur à un an** en vous référant au guide 2019, sous [www.taxme.ch/guide-pp](http://www.taxme.ch/guide-pp).

Dans chacune des fenêtres de TaxMe online, vous pouvez consulter les explications dont vous avez besoin en cliquant sur les «i».



### Impressum

Intendance des impôts du canton de Berne  
Brünnenstrasse 66, case postale, 3001 Berne  
[www.taxme.ch](http://www.taxme.ch)